

FONDS À FORMULE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL  
PEA, COMPTE-TITRES, ASSURANCE-VIE (Y COMPRIS FOURGOU), PERP

# AUTOFOCUS RENDEMENT

MARS  
2015

VISEZ JUSTE POUR  
VOTRE ÉPARGNE

COMMERCIALISATION DU 9 MARS 2015 AU 25 AVRIL 2015 EN ASSURANCE-VIE  
(JUSQU'AU 30 AVRIL 2015 EN COMPTE-TITRES ET PEA)

PRODUIT PROPOSANT UNE SOLUTION ALTERNATIVE À UN INVESTISSEMENT DYNAMIQUE  
RISQUÉ DE TYPE ACTION

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL DE 40 % MINIMUM À L'ÉCHÉANCE SI L'INDICE  
DE RÉFÉRENCE A BAISSÉ DE PLUS DE 40 % PAR RAPPORT À SON NIVEAU INITIAL

**FEDERAL**  
FINANCE GESTION 

UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

# AUTOFOCUS RENDEMENT

MARS  
2015

En souscrivant au fonds Autofocus Rendement Mars 2015, **vous êtes exposé à un risque de perte en capital** équivalent à la baisse de l'indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis)<sup>(1)</sup> si celle-ci est supérieure à 40 % **à l'échéance des 8 ans**. Il s'agit d'un placement dynamique et d'une alternative à un placement risqué en actions, qui bénéficie partiellement de la hausse du marché actions européen du fait du plafonnement de sa performance.

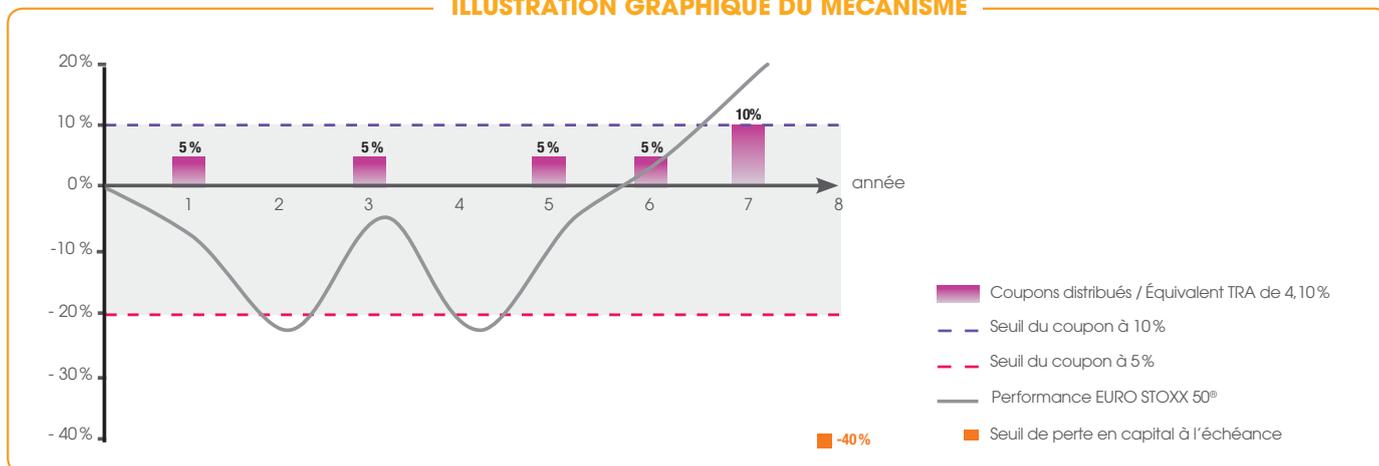
## LES 7 PREMIÈRES ANNÉES

Un gain annuel de **5 %** versé chaque année si la performance de l'indice EURO STOXX 50®<sup>(1)</sup> est comprise entre **-20 %** et **10 %** par rapport à son niveau initial<sup>(2)</sup>.

Chaque année, une opportunité de remboursement anticipé automatique avec un gain plafonné de **10 %**<sup>(3)</sup> si la performance de l'indice EURO STOXX 50®<sup>(1)</sup> est **égale ou supérieure à 10 %** par rapport à son niveau initial<sup>(2)</sup>.

Par exemple, dans le cas d'un remboursement anticipé dès le 26 mai 2016, le rendement actuariel annualisé serait de 9,28 %. Dans le cas d'un versement du coupon de 10 % le 26 mai 2022 et sans autre coupon intermédiaire, le TRA serait de 1,36 %.

### ILLUSTRATION GRAPHIQUE DU MÉCANISME



### EXPLICATION DU MÉCANISME

À chaque date de constatation annuelle<sup>(4)</sup>, le niveau de l'indice est observé :

- ▶ Si l'indice est en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial<sup>(2)</sup> : le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé. Le mécanisme de versement de gain annuel n'est pas activé non plus. **Autofocus Rendement Mars 2015 poursuit sa vie** jusqu'à la prochaine date de constatation annuelle.
- ▶ Si l'indice n'a pas baissé de plus de 20 % et n'a pas progressé au-delà de 10 % par rapport à son niveau initial<sup>(2)</sup> : **le mécanisme de versement de gain annuel est activé automatiquement. Autofocus Rendement Mars 2015 verse un gain annuel de 5 % et poursuit sa vie** jusqu'à la prochaine date de constatation annuelle.
- ▶ Si l'indice est en hausse de 10 % ou plus par rapport à son niveau initial<sup>(2)</sup>, **le mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé** : remboursement de **100 % de la Valeur Liquidative de Référence**<sup>(5) (6)</sup> + **gain plafonné de 10 %**<sup>(3)</sup>. Le porteur ne bénéficiera pas de l'intégralité de la hausse de l'indice de référence.

Par exemple, dans le cas d'un remboursement anticipé dès le 26 mai 2016, le rendement actuariel annualisé serait de 9,28 %. Dans le cas d'un versement du coupon de 10 % le 26 mai 2022 et sans autre coupon intermédiaire, le TRA serait de 1,36 %.

<sup>(1)</sup> EURO STOXX 50® est une marque déposée de STOXX Limited. L'indice EURO STOXX 50® étant calculé hors dividendes, l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes attachés aux titres le composant. <sup>(2)</sup> Cours de clôture de l'indice EURO STOXX 50® à la date de constatation initiale du 30 avril 2015. Performance de l'indice calculée des dividendes non réinvestis.

<sup>(3)</sup> Le niveau du taux de rendement actuariel dépend du versement du gain annuel et de ses modalités de réinvestissement. <sup>(4)</sup> Soit le 26/05/2016 (année 1) ou 25/05/2017 (année 2) ou 31/05/2018 (année 3) ou 30/05/2019 (année 4) ou 28/05/2020 (année 5) ou 27/05/2021 (année 6) ou 26/05/2022 (année 7). <sup>(5)</sup> La Valeur Liquidative de Référence correspond à la plus haute valeur liquidative du FCP (hors frais d'entrée) établie entre le 9 mars 2015 et le 30 avril 2015 inclus. Dans le cadre d'un investissement réalisé au sein d'un contrat d'assurance-vie, la VL de référence s'entend hors frais sur versement et hors frais de gestion.

# FORMULE ET MÉCANISME

## SINON, À L'ÉCHÉANCE DES 8 ANS :

### 3 scénarios possibles

#### EXPLICATION DU MÉCANISME

À l'échéance du 25 mai 2023, on observe le niveau de l'indice

#### SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Perte en capital à hauteur de la baisse de l'indice EURO STOXX 50<sup>®(1)</sup> si l'indice a baissé de plus de 40 % par rapport à son niveau initial<sup>(2)</sup>.

#### SCÉNARIO MÉDIAN

Remboursement de 100 % de la Valeur Liquidative de Référence<sup>(5)</sup> si la performance de l'indice est comprise entre -40 % et -20 %.

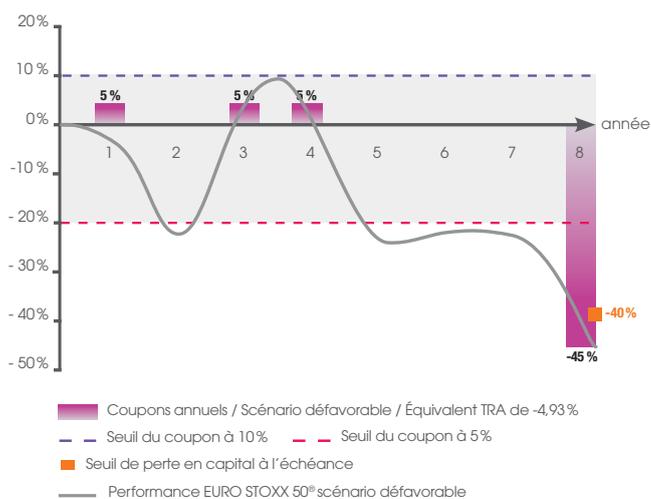
Avec majoration d'une performance fixe de 5 % si la performance de l'indice est comprise entre -20 % et +10 % par rapport à son niveau initial<sup>(2)</sup>.

#### SCÉNARIO FAVORABLE

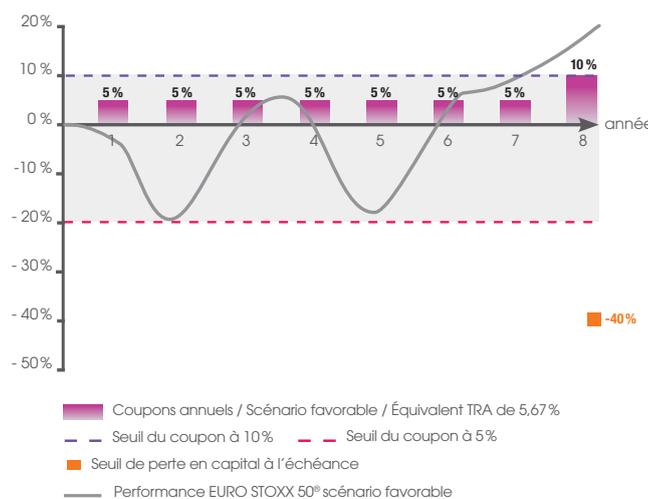
Remboursement de 100 % de la Valeur Liquidative de Référence<sup>(5)</sup> majorée d'une performance plafonnée de 10 %

si l'indice EURO STOXX 50<sup>®(1)</sup> est en hausse de 10 % ou plus par rapport à son niveau initial<sup>(2)</sup>.

#### EXEMPLE DE SCÉNARIO DÉFAVORABLE À 8 ANS



#### EXEMPLE DE SCÉNARIO FAVORABLE À 8 ANS



## AVANTAGES

- Les sept premières années, l'investisseur peut bénéficier d'un gain annuel de 5 % dans l'hypothèse où la performance de l'Indice de référence n'a pas baissé de plus de 20 % par rapport à son niveau initial du 30 avril 2015. Ce mécanisme est assorti d'un mécanisme de remboursement anticipé automatique chaque année si la performance de l'Indice de référence à l'une des dates de constatation annuelle est supérieure ou égale à 10 % par rapport à son niveau initial du 30 avril 2015. Dans ce cas l'investisseur bénéficie d'un gain fixe de 10 %.
- Dans le cas où la condition de remboursement anticipé n'est pas remplie à l'issue des sept premières années et où l'évolution de l'Indice de référence à l'échéance du 25 mai 2023 n'a pas baissé de plus de 20 % par rapport à son niveau initial du 30 avril 2015, l'investisseur bénéficie d'un gain final de 5 % dans le cas où l'évolution de l'indice serait comprise entre -20 % et 10 % par rapport à son niveau initial ou de 10 % dans le cas où la performance de l'Indice de référence serait supérieure ou égale à 10 % par rapport à son niveau initial.
- Si l'Indice de référence n'a pas baissé de plus de 40 % à la date de constatation finale du 25 mai 2023, l'investisseur est assuré de récupérer au minimum, à l'échéance de la formule, la Valeur Liquidative de Référence, hors commission de souscription.

## INCONVÉNIENTS

- Le FCP présente un risque de perte en capital : dans le cas où l'évolution de l'Indice de référence est négative et a baissé de plus de 40 % à l'échéance, la valeur liquidative finale du 25 mai 2023 sera égale à la Valeur Liquidative de Référence diminuée de l'intégralité de l'évolution négative de l'EURO STOXX 50<sup>®</sup> hors dividendes ; le porteur subit alors une perte en capital.
- L'investisseur ne connaît pas a priori l'échéance exacte de son placement, celui-ci pouvant être remboursé de façon anticipée à chacune des dates de constatation annuelle. La durée du placement n'est donc pas au choix de l'investisseur et dépend uniquement de l'évolution de l'Indice de référence.
- À date anniversaire, le gain annuel est, sauf cas de remboursement anticipé automatique, limité à 5 % et son versement dépend de l'évolution de l'Indice de référence. Par ailleurs, le gain en cas de remboursement anticipé automatique est limité à 10 % (soit un taux de rendement actuariel plafonné à 9,28 % pour une échéance anticipée le 26 mai 2016). La performance du fonds, hors cas de remboursement anticipé automatique, est plafonnée à sept gains annuels de 5 % et un gain final de 10 %. L'investisseur peut donc ne pas profiter intégralement de la hausse de l'EURO STOXX 50<sup>®</sup> hors dividendes.
- L'EURO STOXX 50<sup>®</sup> étant calculé hors dividendes, l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes attachés aux titres le composant.
- En cas de sortie avant la date d'échéance et hors cas de remboursement anticipé, l'investisseur perd le bénéfice de la formule du produit.

<sup>(6)</sup> À titre indicatif, pour un versement initial de 1000 € (montant net investi déduction faite des frais prélevés par la société de gestion) sur Autofocus Rendement Mars 2015 dans le cadre du contrat Prévi-Options : à l'échéance des 8 ans, dans un scénario où aucun gain annuel n'a été versé sur les 7 premières années et où l'indice clôture en baisse de plus de 20 %, mais sans avoir baissé de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, le montant remboursé à l'échéance est égal au capital investi après prélèvement des frais du contrat Prévi-Options soit 919 €, après application des frais sur versement (2,90 % maximum) et des frais de gestion annuels du contrat (0,68 %) (et hors frais éventuels du contrat liés à la garantie complémentaire en cas de décès).

# AUTOFOCUS RENDEMENT

MARS  
2015

CODE ISIN  
**FR0012517266**

SEUIL  
D'ACCÈS  
**1 000 €**

ÉLIGIBILITÉ **PEA,**  
**Compte-titres,**  
**Assurance-vie**  
(y compris Fourgous),  
**PERP**

PÉRIODE DE  
COMMERCIALISATION  
**Du 9 mars 2015 au 30 avril**  
**2015, avant 12 heures <sup>(7)</sup>**

<sup>(7)</sup> Jusqu'au 25 avril 2015 en Assurance-vie. Les réseaux distributeurs peuvent décider d'arrêter la commercialisation avant cette date. La société de gestion se réserve le droit d'arrêter les souscriptions dès lors que la collecte aura atteint son niveau d'enveloppe maximum.

Filiale du Crédit Mutuel Arkéa, Federal Finance Gestion est spécialisée en gestion d'actifs pour compte de tiers. Avec un encours de près de 36 milliards d'euros, elle se classe au 16<sup>ème</sup> rang des sociétés de gestion au plan national (source AFG, classement basé sur le volume des encours gérés). **Les produits structurés chez Federal Finance Gestion** : Federal Finance Gestion crée et gère des produits structurés depuis 1992. Dans cette catégorie, son encours est supérieur à 2,4 milliards d'euros répartis sur 60 produits structurés destinés à la fois à des clients institutionnels et particuliers.

**Le présent document est purement informatif et ne constitue ni une offre de souscription, d'achat ou de toute autre transaction portant sur les instruments financiers qui y sont visés, ni un conseil personnalisé d'investissement.** Tout futur investisseur doit entreprendre les démarches nécessaires afin de déterminer lui-même et/ou avec le concours de ses conseillers l'adéquation de son investissement, en fonction des considérations légales, fiscales et comptables qui lui sont applicables ainsi que de sa sensibilité aux risques inhérents aux instruments financiers.

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Le FCP présenté ne comporte aucune garantie en capital et le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué.** Préalablement à toute décision d'investissement dans l'instrument financier présenté, nous vous recommandons de vous informer en prenant connaissance des versions les plus récentes du DICI et du prospectus (disponibles gratuitement auprès de Federal Finance Gestion).

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur le site [www.federal-finance.fr](http://www.federal-finance.fr) - Fax : 02 98 00 28 59 - N° Cristal 0 969 32 88 32.

Conformément à la réglementation, l'investisseur peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du FCP. FEDERAL FINANCE GESTION, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON, Siren 378 135 610 RCS Brest - Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers n° GP 04/006 du 22 mars 2004 - TVA : FR 87 378 135 610.

## AUTOFOCUS RENDEMENT

MARS  
2015

### DIVERSIFIEZ VOTRE ÉPARGNE !

**Autofocus Rendement Mars 2015** est classé dans la catégorie Fonds Commun de Placement (FCP). Il s'agit d'un **fonds à formule présentant un risque de perte en capital.**

Un fonds à formule, également appelé produit structuré, est un fonds qui  **vise à atteindre un résultat à des dates déterminées à l'avance grâce à une formule de calcul connue à l'avance.**

**Les années 1 à 7, Autofocus Rendement Mars 2015 offre :**

**I Sept possibilités de rappel anticipé avec un gain de 10 %** si l'indice est en hausse de 10 % ou plus\*.

**I Sept possibilités de gains annuels de 5 %** si l'indice n'a pas baissé de plus de 20 %\* et n'a pas progressé de plus de 10 % (exclu)\*.

#### À l'échéance des 8 ans :

**I Si l'indice a baissé de plus de 40 %\*, Autofocus Rendement Mars 2015 présente un risque de perte en capital à hauteur de la baisse de l'indice.**

**I Si l'indice n'a pas baissé de plus de 40 %\*, l'investisseur est assuré de récupérer au minimum la Valeur Liquidative de Référence, hors commission de souscription (et éventuels frais liés au contrat d'assurance-vie).**

**I Si l'indice n'a pas baissé de plus de 20 %\* et n'a pas progressé de plus de 10 % (exclu) \*, Autofocus Rendement Mars 2015 verse un gain annuel de 5 %.**

**I Si l'indice est en hausse de 10 % ou plus\*, Autofocus Rendement Mars 2015 verse un gain de 10 %.**

**\*Par rapport à son niveau initial du 30 avril 2015.**

Sa performance finale et sa date de liquidation sont liées à l'évolution de l'indice EURO STOXX 50<sup>®</sup>.

#### Principaux risques :

Risques liés aux caractéristiques de la formule ; risques liés aux marchés actions ; risque en capital. Reportez-vous au détail du profil de risque dans le Prospectus.

#### Frais à la charge de l'investisseur :

Frais d'entrée (max) : 2 %

Frais de sortie (max) : 2 %

Frais de gestion (max 3 %) : estimés à 2,57 % (année 1)

**FEDERAL  
FINANCE GESTION**



UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

© PHILEAS Crédit photographique : Getty Images.



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.